

Affaire suivie par :
Jérémy FRAYSSE
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Tél : 05 65 45 22 10 / 06 35 18 82 27
Mél : jeremy.fraysses@ac-toulouse.fr
1, rue Agnès SAVIGNAC - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Pré convention de stage

Période de formation en milieu professionnel

Renseignements élève :							
NOM Prénom de l'élève :					Classe :		
PFMP :							
2 nd e PRO	1 ^{ère} PRO	Terminale PRO	BTS 1 ^{ère} année	BTS 2 ^{ème} année	Autre		
☐ du 11/01 au 31/01	☐ du 23/11 au 20/12	☐ du 02/11 au 22/11	☐ du 23/11 au 29/11**	☐ du 28/09 au 04/10**	du		
☐ du 26/04 au 16/05	☐ du 31/05 au 27/06	☐ du 22/02 au 07/03*	☐ du 11/01 au 31/01	☐ du 16/11 au 06/12	au		
		☐ du 15/03 au 04/04	☐ du 24/05 au 27/06	☐ du 11/01 au 31/01			
Renseignements entreprise :							
Nom de l'entreprise :							
Champ d'activité :							
Adresse :							
Code postal – Ville :							
E-mail :			Téléphone :				
SIRET :							
Nom de l'assurance :			Numéro de contrat (obligatoire) :				
Contacts entreprise :							
	Responsable de l'entreprise			Tuteur en entreprise			
Nom Prénom							
Fonction dans l'entreprise							
Numéro de téléphone							
E mail							
Date et signature de l'entreprise							
Horaires de l'élève :							
Elève mineur / majeur au 1 ^{er} jour de la PFMP							
Pas plus de 35 heures hebdomadaires. Pour les mineurs la durée du travail ne peut excéder 8h par jour et la période minimale de repos hebdomadaire est de 2 jours consécutifs et doit comporter le dimanche. Si la durée de travail excède 4h30 d'affilées, une ½ de pause doit être prévue. Le travail de nuit est interdit (pas de dérogation possible) pour les élèves de moins de 16 ans entre 20h et 6h et les élèves de 16 à 18ans entre 22h et 6h.							
Détail des horaires :							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total des heures par semaine :
Matin							
Après-midi							
Total des heures							
Date et signature du responsable légal :							

* période du parcours Y : insertion professionnelle

** semaine des TD externalisés pour les classes de BTS